Nomination d'instituteur en Tunisie.

Numéro d'inventaire : 1982.01490.1
Auteur(s) : Combart
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Protectorat Français-Gouvernement tunisien-Direction générale de l'Enseignement (26 rue d'Angleterre Tunis)
Date de création : 1910
Description : Feuillets. 4 pages à partir d'une feuille pliée en deux. Deux perforations. En-tête imprimé. Date et texte ronéotés. Paraphe et corrections à l'encre.
Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 134 mm
Notes : Lettre informant M. Devesly, instituteur à Amfreville sur Yton, dans l'Eure, de sa nomination à un poste en Tunisie. Détail des démarches administratives à accomplir. Document daté du 13 octobre 1910 à Tunis. Signé de l'inspecteur primaire délégué pour le Directeur général de l'Enseignement du protectorat.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 3 pages

PROTECTORAT FRANÇAIS

GOUVERNEMENT TUNISIEN

DIRECTION GÉNÉRALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

1146

TUNIS, *le* 13 octobre 1910

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je vous ai nommé instituteur en Tunisie.

Vous recevrez des appointements annuels de 2.200 frs. Vous aurez droit en outre, au logement & à l'ameublement ou à une indemnité représentative de logement.

Vous devrez vous présenter le plus tôt possible à la Direction de l'En-

Monsieur DEVESLY, instituteur à Amfreville
sur Yton, (Eure)

seignement à Tunis 26 rue d'Angleterre, où l'on vous désignera le poste qui vous est réservé.

Avant votre départ, vous aurez soin de vous munir de l'autorisation de votre Inspecteur d'Académie à qui vous demanderez un certificat de cessation de paiement.

Il convient également que vous écriviez à M. le Ministre de l'Instruction publique par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur d'Académie pour demander le congé prévu au décret du 16 juin 1899 modifié le 4 février 1906.

La réquisition ci-jointe vous permettra d'obtenir une réduction sur le prix de la traversée de Marseille à Tunis, en deuxième classe.

Je vous prie de m'informer télégraphiquement de votre acceptation à défaut de quoi vous serez considéré comme ayant retiré votre candidature.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée./.

P. le Directeur Général de l'Enseignement
L'Inspecteur primaire délégué